

L'Informateur

www.valcourt.ca

Dossiers estivaux:

- *La berce du Caucase*
- *Règlementation sur les arbres*
- *Les permis de construction et rénovation*

ATTENTION:

Ne manquez pas
le calendrier de
rinçage du réseau
d'aqueduc à la
page 22!

L'Informateur

Magazine Municipal et Communautaire de Valcourt

Sommaire

Vie Municipale 3

Économie d'eau potable
Lutte à la Berce du Caucase
Demandes de permis
Arbres minimum sur une propriété
Rapport du maire
Calendrier de rinçage

Chronique Santé 23

Le muguet

Vie Culturelle 24

Centre Culturel
Musée de l'Ingéniosité

Vie Scolaire 26

Rénovations à l'Odyssée
Changement de direction à la Chanterelle
Spectacle de l'Odyssée

Vie Communautaire 28

CABVER
Médaille de la Lieutnante-Gouverneure
V2030

Sports et Loisirs 18

Pickleball intérieur
Ouverture de la piscine
Ouverture des jeux d'eau

Mensuel d'information édité par la Ville de Valcourt

Directrice de publication : Jacinthe Charron

Infographie et régie publicitaire : Jacinthe Charron

Courriel : ville.valcourt@valcourt.ca

Abonnez-vous à l'infolettre au www.valcourt.ca



Prochaine séance du conseil:
2 juillet, 19h
En tout temps, vous pouvez faire
parvenir vos questions pour le conseil
au greffe@valcourt.ca

Heures d'ouverture de vos services

Hôtel de ville	: 1155, rue St-Joseph, Valcourt, J0E 2L0
Aréna	: 1111, boul. des Cyprès, Valcourt, J0E 2L0
Lundi au jeudi	: 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi	: 8 h 30 à 12 h
	(Après-midi sur rendez-vous seulement)
Téléphone	: 450 532-3313
Télécopieur	: 450 532-3424
Courriel	: ville.valcourt@valcourt.ca



Économiser l'eau potable à la maison

Vous pouvez éviter de gaspiller l'eau à la maison en réparant les fuites, en modifiant certaines de vos habitudes et en optant pour des modèles d'équipements économes en eau.

Vous trouverez ici des gestes concrets et faciles pour diminuer votre consommation d'eau à l'extérieur de votre résidence.

La consommation d'eau potable peut doubler en période estivale, en raison des usages à l'extérieur. De bonnes habitudes permettent d'éviter le gaspillage d'eau.

Arrosage

La moitié de l'eau utilisée à l'extérieur s'évapore ou ruisselle. Si on arrose de jour, alors que la chaleur est à son maximum, une partie importante de l'eau s'évapore avant même d'être absorbée par les plantes.

Pour éviter ce gaspillage :

- Arrosez tôt le matin ou tard le soir afin d'éviter les pertes d'eau dues à l'évaporation;
- Arrosez le plus près du sol possible et évitez l'arrosage par temps venteux;
- Rappelez-vous que l'asphalte et les trottoirs ne poussent pas. Il n'est donc pas nécessaire de les arroser.

Règlementation à Valcourt :

L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps. Pour connaître la réglementation en lien avec l'arrosage automatique, l'arrosage avec un tuyau poreux ou l'arrosage des parterres, consultez le *Règlement 569 Règlement en lien avec la stratégie Québécoise d'économie d'eau potable* de la Ville de Valcourt.

Nettoyage extérieur

Lorsque vous nettoyez l'extérieur de votre maison, il est possible d'éviter ou de réduire l'usage de l'eau potable. Par exemple, pour laver le revêtement extérieur de votre résidence ou votre stationnement :

- Utilisez une brosse et un balai plutôt qu'un boyau d'arrosage;
- Utilisez de l'eau de pluie récupérée.

Règlementation à Valcourt :

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 1^{er} avril au 15 mai de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs du bâtiment.

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Récupérer l'eau de pluie

L'une des stratégies pour économiser l'eau potable est la récupération de l'eau de pluie. En effet, l'eau la plus facile à récupérer est celle qui coule des toitures, que l'on collecte à l'aide d'un baril de récupération des eaux pluviales. La Ville de Valcourt a d'ailleurs un programme de subvention pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie. Consultez notre site Web au www.valcourt.ca pour connaître les détails et modalités.

Piscine

Il est possible de profiter des piscines et des spas l'été, tout en adoptant des astuces qui permettent de réduire la consommation d'eau potable :

- Procédez à l'ouverture de la piscine tôt au printemps, sans vidanger l'eau gardée ou accumulée au cours de l'hiver.
- Vérifiez régulièrement le système de filtration, l'entrée d'eau et la paroi de votre piscine afin de détecter les fuites et de les réparer.
- Ne remplissez pas la piscine à plus de 15 centimètres du bord. Cela permettra de diminuer les pertes causées par les éclaboussures.
- Limitez l'évaporation causée par la chaleur en couvrant la piscine d'une toile lorsqu'elle n'est pas utilisée et en maintenant sa température en dessous de 29 °C (84 °F)

Règlementation à Valcourt :

Le remplissage d'une piscine avec l'eau de l'aqueduc est interdit de 6 h à 20 h.

Source : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau-potable/economiser/trucs-astuces-maison>

La berce du Caucase

Depuis plusieurs années, la berce du Caucase a conquis les berges des ruisseaux dans la région (particulièrement sur le ruisseau Brandy où la plante a envahi des kilomètres de bande riveraine) ainsi que sur certains tronçons de la piste cyclable (entre Racine et le Canton de Valcourt). Considérant la présence d'un important réservoir de graines dans le sol, la ville de Valcourt, avec plusieurs autres partenaires, avait mis sur pied en 2017, une large campagne d'éradication.

Puisque les actions menées jusqu'à présent ont freiné la contamination des sols par les graines, mais que le problème est encore bien présent, la Ville de Valcourt a choisi de poursuivre ses efforts afin d'éviter une recrudescence de propagation.

Ainsi, si vous apercevez des plants de berce du Caucase, sur le territoire de la Ville de Valcourt, il est important de nous en aviser par courriel au ville.valcourt@valcourt.ca ou par téléphone au 450 532-3313 poste 1338. Une équipe de spécialistes s'occupera d'identifier la plante et de la retirer au besoin.

Comment la reconnaître?

La berce du Caucase est une grande vivace de la famille de la carotte.

S'échappant des jardins, elle colonise rapidement les milieux frais, humides et perturbés, comme les berges de cours d'eau, les fossés, les bords de routes et de chemins de fer, les terrains vagues et les champs.

Pouvant atteindre une hauteur de 2 à 5 mètres, la berce du Caucase a une floraison estivale blanche en ombelles aplaties. La tige est quant à elle robuste, avec des taches rougeâtres et des poils blancs et rudes. Les feuilles sont disposées en rosette de 1,5 m de diamètre à 3 folioles irrégulières vertes foncées, dentelées et poilues.

Ne pas confondre avec la berce laineuse!

La berce laineuse, une espèce indigène non envahissante, ressemble beaucoup à sa cousine la berce du Caucase.

La berce laineuse se distingue de la berce du Caucase par les caractéristiques suivantes :

- Taille plus petite (moins de 3 m)
- Taches rougeâtres absentes de la tige ou peu nombreuses
- Poils blancs souples et abondants sous les feuilles (comme du duvet) et sur les tiges

Impact de la prolifération

La berce du Caucase est très compétitive et développe rapidement des colonies denses pouvant nuire à la biodiversité et à la croissance des plantes indigènes. L'ampleur du problème a conduit plusieurs pays à mener une lutte systématique pour l'éradiquer. Elle représente également un risque pour la santé. Sa sève contient les toxines activées par les rayons ultraviolets. Le contact avec la sève, combiné à la lumière, occasionne des lésions cutanées parfois graves semblables à des brûlures. Si vous avez été en contact avec la berce du Caucase ou si vous désirez plus d'information sur les mesures à prendre en cas de brûlures, vous pouvez communiquer avec le service Info-Santé au 811.





Esthétique Guylaine
* Épilation à la cire

707 Avenue du parc
Valcourt, Québec
J0E-2L0
(450) 532-4973



Soins Esséno-Égyptiens
Massothérapie
Yoga

819.674.0058

guylainebombardier@hotmail.com
www.soinesseno-egyptiens.com



Salon Josée
coiffure pour homme

Josée Bombardier
Coiffeuse

Sans rendez-vous
450.532.3184



Guylaine Lussier

Massothérapeute 

Membre RMPQ
819-446-6971
Lawrenceville

Détente et thérapeutique

Collecte du métal

Prenez note que monsieur Frédéric Morin de Valcourt a choisi de prendre la relève de monsieur Clément Beauchemin pour la collecte du métal dans la région. Vous pouvez le joindre au 819 588-7582 pour plus d'informations.




**ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC**

**PARTENAIRE
IMPLIQUÉ**
dans sa communauté

ANDRÉ BACHAND
DÉPUTÉ DE RICHMOND

 819 879-1104
 Andre.Bachand.RICM@assnat.qc.ca



Faites votre demande de permis **MAINTENANT** pour des travaux pendant les vacances de la construction!

Plusieurs personnes ont pour projet d'effectuer des travaux sur leur propriété durant les vacances. Si c'est votre cas, pensez à faire rapidement votre demande de permis! Il peut s'écouler **30 jours ouvrables** entre le dépôt de votre demande complète et l'émission du permis. En effet, bien que l'inspectrice municipale fasse tout ce qui est en son pouvoir pour émettre rapidement les permis lorsqu'elle reçoit une demande complète, elle doit tout de même prendre le temps de l'analyser afin de s'assurer que tout est conforme au niveau de la réglementation. Également, elle traite les demandes dans l'ordre de réception. Ainsi, même si votre demande est simple, rien ne vous dit que les 3 demandes reçues avant la vôtre ne nécessiteront pas une analyse très poussée qui occupera notre inspectrice pendant de longues heures!

Si l'envie vous prenait d'effectuer des travaux sans permis, sachez qu'en plus des amendes prévues, vous pourriez être sommé de défaire/démolir les modifications apportées si elles ne respectent pas la réglementation.

N'attendez pas à la dernière minute pour faire votre demande! Même si votre demande est déposée, vous ne pouvez pas débuter les travaux avant l'obtention et le paiement de votre permis. Comme **les bureaux municipaux seront fermés à compter du 12 juillet à midi**, il est temps de déposer votre demande si vous souhaitez qu'elle soit traitée avant les vacances!



Les arbres sur les propriétés privées

La ville de Valcourt bénéficie d'un large couvert forestier et souhaite maintenir un nombre d'arbre élevé.

Ainsi, dans le *Règlement de zonage #560* de la Ville de Valcourt, il est stipulé qu'un terrain résidentiel doit avoir un minimum d'arbres, selon la superficie du terrain, d'au minimum 2 centimètres de diamètre lorsqu'il est mesuré à 1.3 mètre au-dessus du sol, dont au moins un en cour avant et au moins un en cour latérale ou arrière obligatoirement.

Le nombre minimal d'arbres à planter par terrain est établi selon le tableau suivant :

Superficie du terrain en m ²	Nombre d'arbres minimum
400 à 1 499	3
1 500 à 1 999	4
2 000 à 2 999	5
3 000 et plus	6, plus 1 arbre par 500 m ² de terrain supplémentaire.

Il est à noter qu'une haie de cèdre n'est pas considéré comme un arbre au sens du règlement.

Pour répondre aux exigences minimales sur le nombre d'arbres, un arbre planté doit avoir un diamètre minimal de 2 centimètres lorsqu'on mesure le tronc à 1.3 mètres au-dessus du sol.

Dans le cas des habitations jumelées ou en rangée, le nombre minimal d'arbres est exigé sur l'ensemble des lots faisant l'objet de l'implantation du bâtiment principal.

Lors de toute nouvelle construction résidentielle, le minimum d'arbres, dont un en cour avant, devront être plantés au plus tard **24 mois** suivant la date d'émission du **premier permis** de construction.

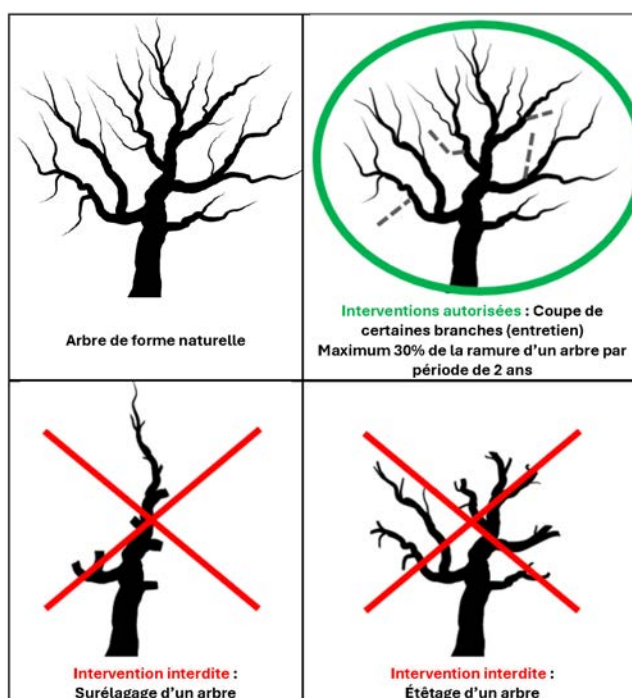
Nous demandons la collaboration de l'ensemble des citoyens pour planter les arbres nécessaires afin de se conformer à la réglementation. Des tournées d'inspections ont été faites et d'autres le seront, afin de s'assurer que la réglementation en matière d'arbre est respectée.

Coupe et entretien des arbres

Bien que de façon générale il ne soit pas obligatoire d'avoir de permis de la Ville pour procéder à la coupe d'un arbre sur votre propriété, il faut s'assurer de respecter la réglementation. Ainsi, si la coupe d'un arbre réduit le nombre d'arbre sous le seuil minimal établi par la réglementation, vous devrez immédiatement le remplacer en plantant un autre arbre conforme à la taille minimale. Il en va de même si vous couper le seul arbre se trouvant en façade de votre maison.

De plus, il faut savoir que le taillage et l'entretien des arbres est autorisé et encouragé, mais que **l'étêtage et le surélagage des arbres est totalement interdit sur le territoire.** En effet, cette pratique est très dommageable pour les arbres puisqu'elle réduit considérablement le houppier, soit la partie de l'arbre qui porte les feuilles.

Des amendes sont prévues pour les personnes qui ne respecteraient pas la réglementation tant au niveau du nombre minimal d'arbre, qu'au niveau du surélagage et de l'étêtage. Selon la réglementation, si le contrevenant est une personne physique, il est passible d'une amende minimale de 250,00 \$ et maximale de 1 000,00 \$, plus les frais pour chaque infraction. En cas de récidive, il est passible d'une amende minimale de 1 000,00 \$ et maximale de 2 000,00 \$, plus les frais pour chaque infraction. (art.2.2, reg. 560)



Retrait des bollards et autres affiches signalétiques

Nous tenons à rappeler aux citoyens que les affiches signalétiques, comme les arrêts obligatoires de même que les bollards des pistes cyclables, sont la propriété de la Ville et qu'ils sont installés pour des raisons de sécurité.

Nous avons constaté que certains citoyens retiraient les bollards de pistes cyclables devant leur propriété. Il s'agit d'un geste illégal, pouvant mener à des poursuites.

Nous comprenons que les bollards peuvent nuire à certaines manoeuvres avec des remorques ou autres, mais leur présence est nécessaire pour la sécurité. Nous ne pouvons pas baser le développement de la ville sur les demandes particulières de chacun des citoyens. Les décisions sont prises pour le bien-être de l'ensemble de la population.

Le fait de retirer une pancarte de signalisation, tel qu'un bollard de piste cyclable, est passible d'amendes pouvant aller jusqu'à 1 000\$, plus les frais.

Le fait de circuler directement sur les bollards ou de foncer dessus, de façon à les abîmer volontairement est également proscrit et punissable par la loi.

Finalement, rappelez-vous qu'il est formellement interdit de circuler avec un véhicule sur les pistes cyclables ou de s'y stationner.



Collecte des RDD

Le samedi 11 mai dernier, l'équipe de gestion des matières résiduelles de la MRC du Val-Saint-François a tenu sa collecte annuelle de résidus domestiques dangereux (RDD) pour le secteur de Valcourt. Cette journée aura permis de détourner 18,2 tonnes de RDD de l'enfouissement.

Une journée parfaite pour travailler dehors

305 résident.es du secteur ont profité de la journée de collecte RDD. Divers produits ont pu être recyclés ou éliminés de façon sécuritaire, tels que les produits corrosifs, inflammables, toxiques ou explosifs. Plusieurs produits d'usage domestique présentent ces caractéristiques. Lors de la journée de samedi, il a été possible de recevoir 4,4 tonnes d'huiles usées, 2,8 tonnes de peintures, 2 barils de piles sèches, 800 litres de solvants, entre autres. Tous ces produits seront recyclés adéquatement.

Cette activité est possible grâce à l'aide à précieuse de bénévoles et organismes du milieu. L'entreprise Courtval a facilité la tâche aux bénévoles en prêtant généreusement un chariot élévateur. Les jeunes de la Maison des jeunes L'Initiative de Valcourt étaient eux aussi au rendez-vous, apportant une aide précieuse avec laquelle la MRC compte depuis plus de 25 ans. Bravo à ces jeunes bénévoles, qui ont à cœur leur environnement.

Collecte rdd à l'écocentre régional

L'écocentre régional de la MRC est situé au 666, chemin Keenan, dans le Canton de Melbourn. Il est ouvert pour la saison estivale. Les heures d'ouverture sont : mercredi, jeudi et vendredi, de 9 h à 17 h, et le samedi, de 9 h et 15 h. L'ensemble de la population de la MRC est invité à venir porter leurs RDD lors de leurs visites à l'écocentre.



Rapport du Maire - Ville de Valcourt – ANNÉE 2023

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

En vertu de la *Loi sur les cités et villes* et tel que divulgué lors de la séance ordinaire du 03 juin 2024, c'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport du maire sur la situation financière de notre ville. Ce document vous informera sur les points suivants :

1. Les états financiers et le dernier rapport des vérificateurs pour l'année 2023
2. Les principales réalisations de l'année 2023 et les sommaires des acquisitions d'immobilisations non consolidées
3. Le traitement des élus municipaux



1. Le résumé financier et le rapport des vérificateurs externes

1.1 Résumé financier 2023

Revenus et dépenses

Le résumé financier consolidé au 31 décembre 2023 nous indique que les revenus de fonctionnement et d'Investissement (transferts) de la municipalité ont atteint 6 870 889\$, tandis que les dépenses se chiffrent à 5 990 656\$ (voir annexe 1).

À cet effet et en tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc., et moins le revenu d'investissement), les états financiers démontrent que la ville a réalisé un surplus de fonctionnement à des fins fiscales de 883 285\$ ce qui porte l'excédent accumulé non affecté à 1 575 048\$ et l'excédent accumulé affecté (Aqueduc, égout et hygiène, promotions économiques, etc.) à 484 406\$ (voir annexe 1).

Le revenu de fonctionnement provient essentiellement de la vente de terrains dans le Boisé du Ruisseau Phase 3 et aussi de la vente des terrains au Comité de promotion industrielle de Valcourt et région (CPIVR), revenus qui n'avaient pas été budgétés, pour des montants respectifs de 339 852\$ et 372 116\$. Nous avons eu un taux d'inscription remarquable aux activités des loisirs ce qui occasionne un dépassement des revenus anticipés du service des loisirs de 121 510\$ par rapport au budget initial. Le mouvement du marché immobilier a continué en 2023, nous avons donc obtenu 33 488\$ de plus, par rapport au montant budgété, en droit de mutation (taxe de Bienvenue).

1.2 Rapport des vérificateurs

Les états financiers de l'année 2023 de la Ville ont été audités par la firme Daniel Tétreault, CPA Inc. À la suite de cet audit, l'opinion de la firme est la suivante :

« À mon avis, à l'exception de ne pas avoir appliqué les exigences du nouveau chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Valcourt au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

2. Les principales réalisations de l'année 2023 et sommaires des acquisitions (Immobilisations non consolidées et principales dépenses de fonctionnement)

Administration

- Achat d'ordinateurs pour les départements de la gestion des eaux, de la trésorerie et des loisirs ainsi que l'achat d'un système pour visioconférences, **Total: 10 235\$**
- Calibrage et ajustement du système de zonage du climatiseur central de l'Hôtel de Ville, **Total: 12 593\$**
- Réaménagement de la voûte, **Total: 14 880\$**
- Plans et devis préliminaires du renouvellement des conduites pour les rues Bernier et Bellerive, **Total: 23 100\$**
- Achat de 5 caméras de surveillance pour la station Bowker et l'Hôtel de Ville, **Total: 3 036\$**
- Restructuration des bureaux à l'Hôtel de Ville, **Total: 4 057\$**

Hygiène du milieu

- Continuation de la formation des employés des travaux publics, au niveau du service des eaux (aqueduc et égout, réseau local), **Total: 173\$**
 - Finalisation du projet de la mise à niveau de l'usine de filtration (station Bowker), **Total: 690 489\$**
 - Mise à niveau du système de dosage du javel (incluant l'instrumentation et le contrôle) de la station Bowker, **Total: 44 988\$**
 - Mise à niveau de l'instrumentation et du contrôle au Réservoir Bonsecours, **Total: 19 049\$**
 - Mise à niveau du système de dosage d'alun à l'usine de traitement des eaux usées, **Total: 8 991\$**
 - Vidange des boues et réhabilitation de l'étang 4, **Total: 413 692\$**
 - Mise à jour du Plan d'intervention des infrastructures municipales de la Ville (Réseau Local), **Total: 1 575\$**
 - Continuité de la mise à jour du système de télémétrie régional et municipal (Usine de filtration, Réservoir Bonsecours, Réservoir Valcourt-Carpentier, poste suppression des Érables, usine de traitement d'eaux usées et poste de pompage Bissonnette), **Total: 4 153\$**
 - Achat du préleveur automatique pour l'usine de traitement des eaux usées, **Total: 6 268\$**
- Continuation de la rénovation du bureau et du laboratoire de l'usine de traitement des eaux usées, **Total: 2 345\$**

Travaux public - voirie et infrastructures

- Réfection de certaines portions du réseau routier sur le boulevard des Érables (entre la rue J-A Bombardier et le boulevard des Cyprès), la place des Bouleaux et la rue Archambault ainsi que d'autres réparations mineures, **Total: 44 578\$**
- Travaux d'infrastructures du développement Boisé du Ruisseau phase 3 (Réseaux d'aqueduc, d'égout, pluvial et électrique, ainsi que les lampadaires), **Total: 506 621\$**
- Travaux d'infrastructures à la place de la Samare (Réseaux d'aqueduc, d'égout, pluvial, ainsi que le sentier et certains aménagements), **Total: 2 111\$**
- Remplacement de la thermopompe du garage municipal, **Total: 3 769\$**
- Plans et devis préliminaires d'une section du prolongement de la rue Bernier, **Total: 19 229\$**
- Achat d'épandeur 7', **Total: 9 306\$**
- Achat d'un camion F350, **Total: 74 972\$**

Loisirs et culture

- Achat et installation de la thermopompe - Comptoir familial (Centre communautaire), **Total: 3 450\$**
- Achat et installation de la thermopompe - Ciboulot, **Total: 3 780\$**
- Installation d'un lampadaire à la pumptrack, **Total: 353\$**
- Installation de tables de pique-nique, **Total: 3 681\$**
- Réalisation du projet Parc Champêtre (installation de jeux d'eau, aménagement d'un sentier multifonctionnel et repositionnement du terrain de volleyball de plage), **Total: 187 240\$**
- Début de l'aménagement - Projet patinoire extérieure, **Total: 35 727\$**
- Peinture du terrain de tennis (acrylique), **Total: 22 887\$**
- Installation d'une clôture supplémentaire au parc à chien, **Total: 8 192\$**
- Installation de deux abreuvoirs à l'aréna, **Total: 2 882\$**
- Achat d'un robot d'entretien pour la piscine municipale, **Total: 2 650\$**
- Achat de copeaux de cèdre au Ciboulot, **Total: 2 944\$**
- Réfection du sentier pédestre du parc du musée de l'Ingéniosité J. Armand Bombardier, **Total: 364\$**

3. Projets en cours ou envisagés pour l'année 2024

Administration

- Renouvellement d'équipements informatiques et de caméras de surveillance: remplacement du routeur à l'aréna et autres équipements informatiques
- Finalisation du dossier des servitudes pour l'enfouissement des fils (Hydro-Québec) - rue St-Joseph
- Finalisation des plans et devis pour le prolongement d'une section de la rue Bernier
- Finalisation de la restructuration des bureaux à l'Hôtel de Ville
- Remplacement de 2 photocopieuses

Hygiène du milieu

- Continuation de la formation des employés des travaux publics au niveau de la gestion des eaux (Aqueduc et égout, réseau local)
 - Vidange des boues et réhabilitation de l'étang 3
 - Remplacement des fenêtres et d'une partie de la toiture de l'usine de traitement des eaux usées
 - Confection des plans et devis - Nouveau projet de mise à niveau du surpresseur du boulevard des Érables
 - Mise à niveau des panneaux de télémétrie de la chambre du débitmètre C-4
 - Entretien mécanique des vannes et des purgeurs de la conduite régionale
- Perçage des chambres de vannes pour améliorer l'accès aux vannes de la conduite régionale

Travaux public – voirie et infrastructures

- Réfection du réseau routier (Boulevard des érables)
- Finalisation des travaux d'infrastructures du développement Boisé du Ruisseau phase 3 (Réseaux, asphaltage, etc.)
- Finalisation des plans et devis et travaux de renouvellement de conduites et voirie - rues Bernier et Bellerive
- Achat d'une rétrocaveuse
- Réfection complète de la rue Champêtre et de la place de la Samare
- Réaménagement d'entrées de services - rue Yvonne-L- Bombardier
- Achat d'une grappe à neige pour la rétrocaveuse
- Achat d'équipement de déneigement pour le chargeur sur roues (grappe et aile)
- Aménagement d'un abri d'auto au garage municipal

Loisirs et culture

- Aménagement du parc de la Samare et du sentier de la Samare
- Réalisation des plans et devis finaux pour le projet d'agrandissement de l'aréna (conditionnel à la réception de la subvention)
- Différentes améliorations dans certains parcs et espaces verts
- Rehaussement en gravier dans le parc canin (pour améliorer le drainage)
- Aménagement final du projet Parc Champêtre (installation de lumières au terrain de volleyball, aménagement autour des jeux d'eau et installation du compteur d'eau)
- Finalisation de l'aménagement de la patinoire extérieure
- Achat de poubelles 2 voies pour le parc canin, terrain de soccer et terrain de volleyball
- Remplacement du système de son de l'aréna
- Installation de thermopompe dans la grande salle au Centre communautaire

4. Traitement des élus municipaux

Conformément à l'exigence de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, voici les salaires et allocations du maire et des conseillers de la Ville de Valcourt, pour l'année 2023 :

Conseil Municipal	Rémunération annuelle	Allocation annuelle
Maire	24 698 \$	10 939 \$
Conseillère siège #1	9 153 \$	3 646 \$
Conseillère siège #2	9 873 \$	3 646 \$
Conseiller siège #3	9 573 \$	3 646 \$
Conseiller siège #4	8 433 \$	3 646 \$
Conseiller siège #5	8 373 \$	3 646 \$
Conseiller siège #6	9 273 \$	3 646 \$

Voici les montants versés par la MRC du Val-Saint-François, pour l'année 2022 et ce, pour la présence du maire, ou des conseillers aux réunions, conseils d'administration et autres comités :

Conseil de la MRC	Rémunération annuelle	Allocation annuelle
Maire	3 736 \$	1 871 \$
Conseiller	153 \$*	77 \$*

*un seul conseiller

Si vous avez des questions en lien avec le présent rapport du maire, vous pouvez contacter notre trésorier, monsieur Gerson Saenz, au 450 532-3313 poste 1351. Il vous est également possible de faire parvenir vos questions et vos commentaires au conseil municipal en envoyant un courriel au greffe@valcourt.ca.

Ouverture de l'écocentre occasionnel du Mont Valcourt

De 9h à 12h

- 8 juin
- 22 juin
- 6 Juillet
- 27 Juillet
- 17 août
- 7 septembre
- 21 septembre
- 12 octobre

Rapport financier consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Ville de Valcourt | 42055 |



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Réalizations 2022		Budget 2023		Réalizations 2023			Total consolidé¹
	Administration municipale		Administration municipale		Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	
Revenus								
Fonctionnement								
1 Taxes	3 426 627		3 648 917		3 698 218			3 698 218
2 Compensations tenant lieu de taxes	179 255		190 948		190 895			190 895
3 Quotes-parts							189 026	189 026
4 Transferts	116 238		85 469		138 914		516	139 430
5 Services rendus	684 519		641 735		871 711		3 229	874 940
6 Imposition de droits	139 668		64 900		102 849			102 849
7 Amendes et pénalités	19 122		10 000		17 599			17 599
8 Revenus de placements de portefeuille							2 305	2 305
9 Autres revenus d'intérêts	51 229		7 876		151 134		15 074	166 208
10 Autres revenus	472 150		16 934		723 480		425 731	1 149 211
11 Effet net des opérations de restructuration								
12	5 088 808		4 666 779		5 894 800		635 881	6 530 681
Investissement								
13 Taxes					341 061			341 061
14 Quotes-parts								
15 Transferts	785 377				635 028			635 028
16 Imposition de droits								
17 Autres revenus								
18 Contributions des promoteurs								
19 Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux								
20 Effet net des opérations de restructuration								
21	785 377				976 089			976 089
22	5 874 185		4 666 779		6 870 889		635 881	7 506 770
Charges								
23 Administration générale	861 456		1 001 324		987 449	42 247	275 758	1 305 454
24 Sécurité publique	426 398		451 557		471 488		175 508	646 996
25 Transport	391 301		462 757		453 149	467 505		920 654
26 Hygiène du milieu	793 306		954 930		1 137 922	602 663		1 740 585
27 Santé et bien-être	93 609		116 745		71 393			71 393
28 Aménagement, urbanisme et développement	285 212		405 269		578 391	15 896		594 287
29 Loisirs et culture	685 571		751 841		780 434	105 605		886 039
30 Réseau d'électricité								
31 Frais de financement	181 088		301 793		276 514		6 532	283 046
32 Effet net des opérations de restructuration								
33 Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	586 544				1 233 916 (	1 233 916)		
34	4 304 485		4 446 216		5 990 656		457 798	6 448 454
35	1 569 700		220 563		880 233		178 083	1 058 316
Excédent (déficit) de l'exercice								
Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.								

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Réalizations 2022		Budget 2023		Réalizations 2023	
	Administration municipale		Administration municipale		Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Excédent (déficit) de l'exercice						
Moins : revenus d'investissement	1	1 569 700	220 563	880 233	178 083	1 058 316
	2	(785 377)	()	(976 089)	()	(976 089)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3					
		784 323	220 563	(95 856)	178 083	82 227
CONCILIATION A DES FINS FISCALES						
<i>Ajouter (déduire)</i>						
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés						
Amortissement	4					
Produit de cession	5	586 544		1 233 916	47 323	1 281 239
(Gain) perte sur cession	6				680 755	680 755
Réduction de valeur / Reclassement	7				(375 100)	(375 100)
	8	586 544		1 233 916	352 978	1 586 894
Propriétés destinées à la revente						
Coût des propriétés vendues	9					
Réduction de valeur / Reclassement	10			229 270		229 270
	11			229 270		229 270
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux						
Remboursement ou produit de cession	12					
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14					
	15					
Financement						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16					
Remboursement de la dette à long terme	17	(413 782)	(396 180)	(412 780)	(216 999)	(629 779)
	18	(413 782)	(396 180)	(412 780)	(216 999)	(629 779)
Affectations						
Activités d'investissement	19	(51 958)	(48 500)	(24 571)	(11 720)	(36 291)
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20					
Excédent de fonctionnement affecté	21	63 785	218 432	101 411	14 305	115 716
Réserves financières et fonds réservés	22	(314 377)	5 685	(148 105)	(25 708)	(173 813)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23					
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24					
	25	(302 550)	175 617	(71 265)	(23 123)	(94 388)
	26	(129 788)	(220 563)	979 141	112 856	1 091 997
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	654 535		883 285	290 939	1 174 224

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Réalizations 2022		Réalizations 2023	
	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Revenus d'investissement	1	785 377	976 089	976 089
CONCILIATION A DES FINS FISCALES				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés				
Acquisition d'immobilisations corporelles				
Administration générale	2 (	18 402)(	41 766)(	633)(
Sécurité publique	3 (	)(	)(	258 388)(
Transport	4 (	344 365)(	151 908)(	)(
Hygiène du milieu	5 (	697 928)(	858 382)(	)(
Santé et bien-être	6 (	)(	)(	)(
Aménagement, urbanisme et développement	7 (	)(	)(	)(
Loisirs et culture	8 (	67 613)(	273 797)(	)(
Réseau d'électricité	9 (	)(	)(	)(
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10 (	)(	)(	)(
	11 (	1 128 308)(	1 325 853)(	259 021)(
				1 584 874)
Propriétés destinées à la revente				
Acquisition	12 (	1 318 389)(	527 961)(	)(
				527 961)
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Emission ou acquisition	13 (	)(	)(	)(
				)(
Financement				
Financement à long terme des activités d'investissement	14	1 760 000	77 000	194 548
				271 548
Affectations				
Activités de fonctionnement	15	51 958	24 571	11 720
Excédent accumulé				36 291
Excédent de fonctionnement non affecté	16			
Excédent de fonctionnement affecté	17	191 248	21 340	21 340
Réserves financières et fonds réservés	18	183 440	172 031	52 753
				224 784
	19	426 646	217 942	64 473
				282 415
	20	(260 051)	(1 558 872)	(1 558 872)
	21	525 326	(582 783)	(582 783)
				(582 783)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales				

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	1 884 894	726 043
Excédent de fonctionnement affecté	2	488 708	621 461
Réserves financières et fonds réservés	3	849 459	900 431
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 (	)(	)
Financement des investissements en cours	5	97 417	680 200
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	16 837 429	16 171 456
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	20 157 907	19 099 591

VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté

Administration municipale	9	1 575 048	691 764
Organismes contrôlés et partenariats ¹	10	309 846	34 279
	11	1 884 894	726 043

Excédent de fonctionnement affecté

Administration municipale			
▪ année précédente	12.1		607 156
▪ matières résiduelles	12.2	8 139	
▪ promotion communautaire, résidentielle	12.3	83 182	
▪ aménagement rue	12.4	3 573	
▪ année suivante	12.5	30 000	
▪ nouveau développement	12.6	96 850	
▪ promotion du soccer	12.7	1 507	
▪ restructuration	12.8	149 418	
▪ service administratif	12.9	31 546	
▪ case stationnement	12.10	7 200	
▪ parcs et terrains de jeux	12.11	31 776	
▪ assurances	12.12	41 215	
	13	484 406	607 156
Organismes contrôlés et partenariats ¹			
▪	14.1	4 302	14 305
	15	4 302	14 305
	16	488 708	621 461

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite) AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
▪	17.1	600 000	600 000
	18	600 000	600 000
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
▪	19.1		
	20		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	21	177 780	204 206
Organismes contrôlés et partenariats	22	10 014	37 059
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	23	56 665	56 666
Organismes contrôlés et partenariats	24		
Montant non réservé			
Administration municipale	25		
Organismes contrôlés et partenariats	26		
Fonds local d'investissement	27		
Fonds local de solidarité	28		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	29	5 000	2 500
Autres			
▪	30.1		
	31	249 459	300 431
	32	849 459	900 431

LA SAISON DES TIQUES EST DE RETOUR!

COMMENT VOUS PROTÉGER CONTRE DES MALADIES TRANSMISES PAR LES TIQUES?

- Demeurer dans les sentiers et éviter de frôler la végétation;
- Appliquer un chasse-moustiques à base de DEET ou d'icaridine;
- Porter un chapeau, des souliers fermés et des vêtements de couleur pâle qui couvrent la peau;
- Prendre une douche après l'activité, examiner votre corps et vos vêtements et retirer les tiques trouvées avec une pince fine.

En cas de piqûre de tique, consultez Info-Santé au 8-1-1



ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

Administration municipale

Dette à long terme	1	8 672 200
--------------------	---	-----------

Ajouter

Activités d'investissement à financer	2	
Activités de fonctionnement à financer	3	
Dette en cours de refinancement	4	
Autres		
▪	5.1	

Déduire

Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé		
Fonds d'amortissement	6	
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	7	56 666
Débiteurs	8	2 027 510
Autres montants	9	
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	10	97 417
Autres		
▪	11.1	

Endettement net à long terme de l'administration municipale	12	6 490 607
---	----	-----------

Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats

	13	236 999
Endettement net à long terme	14	6 727 606

Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes

Municipalité régionale de comté	15	
Communauté métropolitaine	16	
Autres organismes	17	
Endettement total net à long terme	18	6 727 606

Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	19	
Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	20	
	21	

Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	22	6 727 606
--	----	-----------

Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23	
---	----	--

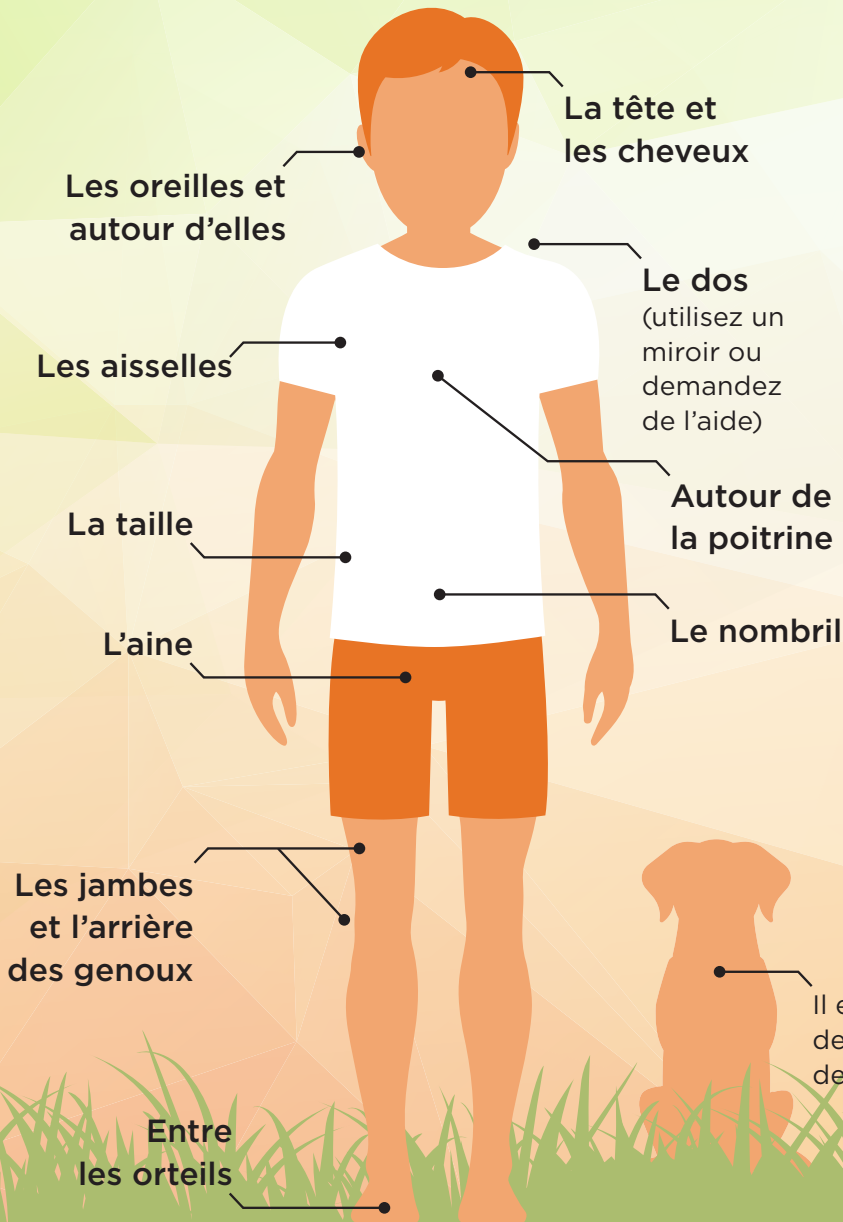
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 22 ci-dessus, et à la ligne 18, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	24	
--	----	--

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	Long terme	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 397 749		2 397 749
Propriétés destinés à la revente		-	-
Débiteurs	3 118 339	2 027 512	1 090 827
	5 516 088	2 027 512	3 488 576
Emprunts bancaires		-	-
Créditeurs et charges à payer	540 614	-	540 614
Revenus reportés	2 757	-	2 757
Dette à long terme	8 627 986	8 672 200	(44 214)
	9 171 357	8 672 200	499 157
Dette nette	(3 655 269)		
Immobilisations	21 381 320	21 381 320	-
Propriétés destinés à la revente	1 865 173	1 865 173	-
Stocks de fournitures	6 897		6 897
Autres actifs non financiers			-
	23 253 390	23 246 493	6 897
Excédent de fonctionnement non affecté	1 575 048		1 575 048
Excédent de fonctionnement affecté	484 406		484 406
Réserves financières	839 445		839 445
Financement des inv. en cours	97 417		97 417
Investissements nets long terme	16 601 805	16 601 805	-
Excédent (déficit) accumulé	19 598 121	16 601 805	2 996 316
Actif CT	5 516 088	2 027 512	3 488 576
Actif LT	23 253 390	23 246 493	6 897
	28 769 478	25 274 005	3 495 473
Passif	9 171 357	8 672 200	499 157
Avoir	19 598 121	16 601 805	2 996 316
	28 769 478	25 274 005	3 495 473

LES 10 CACHETTES PRÉFÉRÉES DES TIQUES SUR VOTRE CORPS

Prévenez la maladie de Lyme et toutes autres infections transmises par les tiques en prenant soin d'**inspecter votre corps** au retour d'une activité extérieure, particulièrement :



QU'EST-CE QU'IL FAUT CHERCHER?

Touchez votre peau à la recherche de **bosses** et voyez s'il y a de minuscules **points noirs**. Soyez attentif, car la plupart des tiques sont minuscules!

Nymphe
(environ 1,15 mm)

Mâle adulte
(environ 2 mm)

Femelle adulte
(environ 3 mm)

Femelle adulte gorgée de sang
(jusqu'à 1 cm)

Taille réelle

Photos LIRI TickEncounter Resource Center

Il est aussi important de vérifier vos animaux de compagnie

Vous avez trouvé une tique? Retirez-la immédiatement pour réduire le risque d'infection.

Canada.ca/MaladieDeLyme



Agence de la santé
publique du Canada

Public Health
Agency of Canada

Canada

Calendrier de rinçage

Le nettoyage annuel de tout le réseau d'aqueduc de la Ville de Valcourt se tiendra du 9 au 28 juin, de nuit, entre 21h et 5h du matin. Le rinçage sera fait par secteur. Vérifiez le calendrier de rinçage afin de connaître les dates où votre secteur sera affecté. Au cours desdites périodes, nous vous recommandons d'éviter d'utiliser l'eau pour des usages domestiques, de 21h à 5h le lendemain et de laisser couler l'eau quelques minutes avant de l'utiliser le matin.

9 juin à 21h au 10 juin à 5h

- Rue de la Montagne
- Rue St-Joseph
- Place Jeanne-Mance
- Place Maisonneuve

10 juin à 21h au 11 juin à 5h

- Rue Champlain
- Rue Cartier

11 juin à 21h au 12 juin à 5h

- St-Joseph
- Rue Décarie
- Rue Montcalm
- Rue Éthier

12 juin à 21h au 13 juin à 5h

- Rue Montcalm
- Rue Desranleau
- Boulevard des Cyprès
- Place des Cormiers
- Place des Lilas
- Place des Mélèzes
- Place des Cèdres

13 juin à 21h au 14 juin à 5h

- Avenue du Parc
- Place des Pins
- Boulevard des Cyprès
- Place des Saules
- Place des Chênes
- Place des Bouleaux

16 juin à 21h au 17 juin à 5h

- Avenue J.-A.-Bombardier
- Boulevard des Érables
- Avenue des Cascades
- Rue N.-D.-des-Champs
- Rue des Érables
- Place de la Sapinière

17 juin à 21h au 18 juin à 5h

- Rue Desranleau
- Avenue des Cascades
- Avenue J.-A.-Bombardier
- Rue de l'Église
- Rue Saint-Joseph
- Rue N.D.-des-Champs
- Rue du Moulin

19 juin à 21h au 20 juin à 5h

- Rue Desranleau
- Rue de l'Église
- Rue St-Joseph
- Rue Yvonne-L-Bombardier



20 juin à 21h au 21 juin à 5h

- Rue St-Joseph
- Rue Yvonne-L-Bombardier
- Place Bellevue
- Rue Desormeaux
- Rue Bernier
- Rue Bellerive
- Rue Ouimette
- Rue Rouillard

24 juin à 21h au 25 juin à 5h

- Boulevard des Érables
- Rue Archambault
- Rue Racine
- Rue Dupaul
- Rue Langlois

25 juin à 21h au 26 juin à 5h

- Rue Champêtre
- Boulevard des Érables
- Place de la Samare
- Rue Bissonnette
- Place Alcide-Gratton
- Rue Cousineau
- Rue Blanchard
- Place André-Marcoux
- Rue Dépôt
- Rue Denis-V-Allaire

IMPORTANT

Veuillez regarder l'ensemble des dates puisque votre rue peut être touchée à plusieurs reprises.

Pour faire un rinçage complet et efficace, nous devons fermer certaines valves, ce qui pourrait diminuer le débit d'eau dans certains secteurs et risquer de brouiller l'eau dans d'autres.

Chronique santé

Ce mois-ci nous parlerons du muguet!

De la fleur? Pas tout à fait! Nous parlerons plutôt de l'infection du muguet, celle qui pourrait vous mettre à fleur de peau lorsqu'elle colonise la bouche d'un bébé. Dans certaines circonstances, le *Candida Albicans*, un champignon naturellement présent dans notre bouche, se porte candidat pour prendre racine et ainsi, causer l'infection du muguet.

Symptômes

Cette infection peut être très douloureuse, mais bien souvent, ça peut aussi être sans douleur.

- **Pour bébé :** présence de plaques blanchâtres à l'apparence « crémeuse » à l'intérieur de la bouche de bébé (langue, intérieur des joues, gencives, palais, gorge). Ce n'est pas toujours douloureux, mais le bébé peut parfois devenir maussade et avoir de la difficulté à téter.
- **Pour maman :** possibilité de mamelons sensibles et rouges lorsqu'il y a allaitement. La peau peut être brillante ou s'écailler facilement. Il peut aussi y avoir des douleurs inhabituelles entre les boires.

Pour le bébé encore aux couches, le muguet peut parfois doublement vous faire filer un mauvais champignon : l'infection peut ressortir de l'autre côté du tube digestif et causer de l'érythème fessier (rougeurs aux fesses).

Causes

- Enfant en bas de 6 mois (système immunitaire encore immature)
- Certains médicaments (déséquilibre de la flore normale avec certains antibiotiques ou avec des cortisones en vaporisation)
- Transmission entre le bébé et la maman lorsque allaitement
- Transmission lors d'échange d'objets contaminés.

Traitement

Le muguet disparaît habituellement de lui-même quelques jours après avoir germé. Il n'est souvent pas requis de le traiter. Par contre, si votre muguet refuse de disparaître, on pourra le traiter avec :

- Un gargarisme antifongique pour la bouche de bébé



Martin Chaput-Tanguay
Marc-Étienne Cloutier
Marc-Antoine Fortin et David Rousseau
Pharmaciens propriétaires

Affiliés à
familiprix

825-A, rue Saint-Joseph
Valcourt (Québec) J0E 2L0
T: 450 532-6000
F: 450 532-6040
s7011proprio@familiprix.ca

Suivez nous sur :
f i t i n
familiprix.com

Heures d'ouverture
Lundi au mercredi : 9h à 18h
Jeudi et vendredi : 9h à 19h
Samedi : 9h à 16h

- Une crème à appliquer sur le sein de maman. La crème est non-toxique pour le bébé qui pourra continuer à téter au sein.
- Dans le cas d'un champignon récalcitrant, une crème peut être appliquée à l'intérieur de la bouche de bébé et des comprimés peuvent être prescrits à maman.

Prévention

Afin d'éviter la propagation du muguet, voici quelques habitudes faciles à cultiver :

- Se laver les mains fréquemment (celles de bébé aussi) et se laver les seins au savon doux chaque jour
- Nettoyer tétines de biberons, sucres, objets allant à la bouche de bébé
- Utiliser des probiotiques lorsque bébé se fait prescrire un antibiotique. Les souches à privilégier sont *Lactobacillus rhamnosus* et *Saccharomyces boulardii*
- Éviter l'utilisation de compresses d'allaitement ayant une pellicule de plastique (le champignon s'y installe plus facilement)
- Laver serviettes et vêtements contaminés dans de l'eau **chaude**

Quand consulter

Voici en quelles circonstances il sera approprié de consulter :

- Si le muguet nuit à l'allaitement ou si bébé refuse de s'alimenter depuis plus de 24 heures
- Si bébé développe aussi un érythème fessier
- Si bébé a plus de 9 mois et est souvent pris de muguet
- Si des plaques blanches sont présentes depuis plus de 2 semaines sans amélioration

C'est tout pour ce mois-ci !! Si vous avez des questions sur le muguet buccal de bébé, il nous fera grand plaisir de vous aider !

Horaire estival du Centre culturel

Voici l'horaire de la Bibliothèque et du Centre d'exposition pour la période du 18 juin au 1^{er} septembre.

Bibliothèque

Mardi, jeudi et vendredi : 10 h à 17 h

Mercredi : 13 h à 20 h

Samedi : 10 h à 16 h

Dimanche et lundi : fermé

Centre d'exposition

Lundi et mardi : 10 h à 17 h

Mercredi : 10 h à 20 h

Jeudi, vendredi et samedi : 10 h à 17 h

Dimanche : 12 h à 16 h

Rendez-vous artistique

Samedi 6 juillet, 13 h à 16 h

Venez participer au prochain rendez-vous artistique du Centre culturel!

- 13 h à 14 h : Concert extérieur avec la harpiste Isabeau Corriveau
- 14 h à 14 h 30 : Visite commentée des expositions avec l'artiste Nadia Loria Legris
- 14 h 30 à 16 h : Fabrication d'encre végétale et création de votre propre œuvre d'art durant un atelier animé par Nadia Loria Legris

Activité gratuite | Réservez vos places au centreculturelbombardier.com

Lancement du club de lecture d'été TD!

Le vendredi 14 juin à 18 h 30, à l'occasion du lancement du club de lecture d'été TD, les enfants de 6 à 12 ans sont invités à découvrir les mystères de notre système solaire durant un atelier spécial organisé par Les Débrouillards!

Une présentation de la Bibliothèque et des services sera offerte aux parents au même moment.

Activité gratuite | Inscription en ligne requise au centreculturelbombardier.com

Découvrez l'exposition Couleurs passagères

Cet été, le Centre d'exposition présente Couleurs passagères, une exposition mettant en vedette le travail de deux artistes, dont la Sherbrookoise Nadia Loria Legris.

S'intéressant au potentiel artistique des matières organiques, cette artiste crée des œuvres multidisciplinaires à partir de pelures, végétaux non consommables, compost et mauvaises herbes. Les dessins, les estampes numériques et les installations rassemblés dans son exposition investissent le potentiel artistique des matières organiques, de façon à susciter une réflexion sur les empreintes engendrées par notre mode de vie!

Passez au Centre d'exposition pour la découvrir!

Entrée gratuite**Il était une fois...dans le parc!**

Cet été, le parc du Ciboulot et celui du Centre culturel s'animent en alternance avec *Il était une fois...dans le parc!* Tous les jeudis de juillet, les petits de 3 à 7 ans pourront découvrir une nouvelle histoire en compagnie de Mélissa. Jeux, surprises et surtout, plaisir seront au rendez-vous!

- 4 juillet à 10 h – Parc du Ciboulot : Promenade dans l'espace
- 11 juillet à 10 h – Parc du Centre culturel Yvonne L. Bombardier : Mamie, raconte-moi une histoire
- 18 juillet à 10 h – Parc du Ciboulot : Plus tard, je voudrais être...
- 25 juillet à 10 h – Parc du Centre culturel Yvonne L. Bombardier : Un Noël en été, pourquoi pas?

Activité gratuite

Inscription en ligne requise au centreculturelbombardier.com

Musée de l'ingéniosité J. Armand Bombardier

Horaire estival

Durant la période estivale, soit du 24 juin jusqu'à la fête du travail, le Musée sera ouvert tous les jours de 10 h à 17 h!

Le Musée restera ouvert à la St-Jean-Baptiste, à la fête du Canada ainsi qu'à la fête du Travail.

Réservez vos billets au museebombardier.com



Découvrez les évolutions de la chaîne de montage!

Au milieu des années 2000, plusieurs rénovations s'opèrent à l'usine de Valcourt. C'est à ce moment que le convoyeur est remplacé par des chariots ajustables sur la chaîne de montage!

Un chariot plus sophistiqué, utilisé de 2017 à 2023 sur la ligne de sous-assemblage des moteurs de motoneiges Ski-Doo® et véhicules Can-Am® Spyder®, est présentement mis en valeur dans l'exposition temporaire Sur toute la ligne – Mémoire ouvrière.

Passez au Musée pour en découvrir tous les détails!

Pour réserver vos billets, visitez notre site Web au museebombardier.com



Les visites de l'usine BRP sont de retour!

Vous aimeriez visiter l'usine BRP? Cet été est l'occasion parfaite pour le faire grâce au forfait Musée - Usine BRP!

Combinez votre visite du Musée à une visite guidée de l'usine BRP et apprenez-en plus sur la fabrication ainsi que l'assemblage des motoneiges Ski-Doo® tout en découvrant les différents métiers qui y sont reliés. Cette activité est offerte du lundi au jeudi du 25 juin au 11 juillet et du 5 au 29 août!

Pour réserver vos billets, visitez notre site Web au museebombardier.com



Moment d'histoire : Le Terra flex

Savez-vous quel est le plus gros véhicule sur roues produit par Bombardier? Il s'agit du Terra-Flex 900!

Mesurant 17 m de long, ce véhicule peut supporter une charge de 100 000 livres! Il a été produit seulement quelques années avant la vente de la division industrielle, en 2003.



Des rénovations majeures à l'Odyssée

Dès le 20 juin, L'école secondaire de Valcourt, L'Odyssée, entrera dans une nouvelle ère avec le début de rénovations majeure. Les travaux se dérouleront à l'intérieur et à l'extérieur des 2 bâtisses de l'Odyssée et ce, pour les 2 prochaines années!

Plusieurs améliorations seront apportées:

- Ventilation mécanisée dans tous les locaux des deux pavillons
- Creusage de puits de géothermie
- Imperméabilisation de la fondation du pavillon 2
- Réaménagement de la cafétéria et de la cuisine afin d'accueillir un concessionnaire alimentaire
- Réaménagement du secrétariat permettant la mise à jour des normes du code du bâtiment

Également, la zone des casiers sera entièrement démolie, laissant place à quatre classes temporaires permettant la tenue des cours. À la fin des travaux, des casiers neufs seront installés et les murs de l'espace actuel seront retirés, permettant ainsi d'avoir une place publique et des casiers à aire ouverte. Il faut donc comprendre que dès août 2024, les élèves ne bénéficieront pas de casiers, c'est pourquoi l'enseignement sera fait en groupes fixes, c'est à dire que les élèves seront toujours dans la même classe et ce sont les professeurs qui se déplaceront! Cela permettra aux élèves de déposer leurs effets scolaires à même leur local de classe.

Le secrétariat de l'école sera relocalisé temporairement à la bibliothèque. Puisque le secteur actuel du secrétariat sera démoli, l'entrée principale de l'école se fera par la porte latérale (près de la Maison des Aînés).

Comme vous pouvez le constater, tous devront faire preuve de souplesse afin de permettre ces travaux de rénovation, mais au final, notre école sera superbe!

Changement de direction à l'école primaire la Chanterelle

C'est le 5 juin dernier que monsieur Stéphane Gévry a annoncé aux élèves de la Chanterelle qu'il quittait la direction de l'école pour relever de nouveaux défis à l'école Val de Grâce d'Eastman.

Monsieur Gévry était à la barre de l'école primaire de Valcourt depuis 6 ans!

La remplaçante de monsieur Gévry sera Guylaine Thibodeau qui possède plusieurs années d'expérience comme directrice d'école dans la région.

Nous souhaitons bonne chance à Stéphane dans ses nouvelles fonctions et souhaitons la bienvenue à Guylaine dans notre belle ville!





INSCRIVEZ-VOUS À S.A.M.

Pour être avisé en priorité lors d'avis d'ébullition ou autres événements importants dans la Ville.

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour vous inscrire à S.A.M., appelez-nous au 450 532-3313 poste 1338

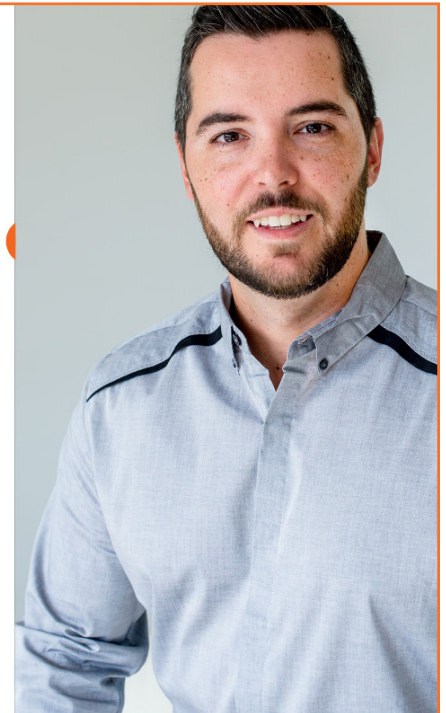
DR JONATHAN GIRARD, CHIROPRACTICIEN



Douleurs lombaires, cervicales et autres articulations

- entorses
- tendinites
- migraines
- blessures sportives

Votre chiro de famille, près de chez vous!



À RACINE

SUR APPEL, CLINIQUE À MON DOMICILE
158 RUE DU HAUT-BOIS RACINE

Pour rendez-vous: (819) 993-7283 ou
www.chirojonathangirard.ca

CENTRE D'Action BÉNÉVOLE VALCOURT ET RÉGION Maison CoopTel



Repas communautaires

Saviez-vous que des repas communautaires sont organisés tous les mois au Centre d'action bénévole? Pour un petit 3\$, vous aurez un repas 3 services et vous serez entouré de gens intéressants à découvrir! Les prochaines dates : 7 juin et 5 juillet. Appelez Véronique au 450 532-2255 poste 2 pour réserver votre place.

Vacances

Prenez note que les bureaux du Centre d'action bénévole seront fermés les 24 juin et 1 juillet, ainsi que pour les vacances estivales du 15 juillet au 2 août inclusivement. Pendant ces trois semaines, vous pourrez nous joindre par téléphone en cas d'urgence. Toute l'équipe vous souhaite un merveilleux été!



Tour du chapeau pour les bénévoles de Valcourt!

À l'instar de son partenaire de vie, madame Anne Reid s'est vu remettre, le 12 mai dernier, la médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés afin de souligner son implication bénévole au sein de notre communauté. Il s'agit d'une troisième médaille décernée à des citoyens de la Ville dans les dernières années. Rappelons-nous qu'en plus de monsieur Clément Beauchemin en 2021, madame Lise Foisy s'était également mérité les honneurs l'an dernier.

L'apport de madame Reid est non négligeable dans la population Valcourtoise. En effet, si madame Reid fait du bénévolat depuis 50 ans entre autres au niveau des paniers de Noël, du côté de l'aide alimentaire au CABVER et sur le comité d'action bénévole, ce sont probablement les heures qu'elle a investies au comptoir familial qui ressortent du lot. En effet, madame Reid est l'une des femmes derrière le comptoir familial depuis 15 ans. Elle fait partie de ces femmes qui offrent à la population une façon simple et efficace de se départir de vêtements et autres accessoires encore en bon état afin que d'autres puissent les acheter à bas prix. Non seulement cette initiative est bonne pour la planète, mais en plus, les Filles d'Isabelle réinvestissent les sommes ainsi amassées dans la collectivité en venant en aide aux personnes dans le besoin.

Nos sincères félicitations à madame Reid pour son dévouement!



Madame Anne Reid recevant sa médaille des mains de l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, le 12 mai lors d'une cérémonie qui se tenait à Sherbrooke.

Invitation à la COMMUNAUTÉ

Les CHSLD et les maisons des aînés et alternatives de l'Estrie vous ouvrent leurs portes!

Vivez une expérience **ENRICHISANTE** et **VALORISANTE**, une expérience **UNIQUE** en son genre au cœur de rencontres intergénérationnelles!

Vous œuvrez au sein d'un établissement d'enseignement, d'un CPE, d'un organisme communautaire, d'une association sportive, sociale ou artistique?

Venez réaliser des activités dans un milieu de vie pour le plus grand bonheur des personnes hébergées!

Elles vous attendent pour assister ou participer à vos activités!

Soumettez une ou des activités dès maintenant!

Les frais associés à la réalisation des activités pourront vous être remboursés.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

Québec

Pour tous les détails et pour vous inscrire, **cliquez ici**.
Date limite : 28 juin 2024



Notre programmation estivale débute avec la Fête des découvertes qui aura lieu le 8 juin de 13 h à 20 h à l'école la Chanterelle. Arts, jeux-questionnaires, sport, découvertes culinaires et musique seront au rendez-vous! Le tout sera offert gratuitement, incluant le souper aux saveurs mexicaines et colombiennes préparé par Fusion Saveurs.

Il faut vous inscrire afin de nous permettre d'avoir le tout en quantité suffisante! Visitez notre site web, section calendrier, ou notre Facebook pour réserver votre place. Vous pouvez également téléphoner au 819 679-2040.

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour nous aider dans la tenue de cet événement. Avis aux intéressés; contactez-nous si vous avez quelques heures à nous accorder!

Autres activités prévues pour cet été : journée découverte des Philippines (6 juillet), randonnée pédestre et pique-nique à Kingsbury (à déterminer), journée multisports (20 juillet), journée Valc'arts (10 août). Visitez régulièrement notre site web pour consulter les ajouts à notre calendrier.

Aussi, le 16 mai dernier, c'est avec fierté que nous avons reçu le prix « Intégration innovante - catégorie organisme » au Gala Distinctions régionales en immigration organisé par la Fédération des Communautés Culturelles de l'Estrie. Cette mention est partagée avec l'équipe du Carrefour Accès Loisirs de Sherbrooke. Pour l'occasion, l'équipe de Valcourt 2030 et quelques bénévoles du comité « Bienvenue - Région de Valcourt » se sont retrouvés au Granada où étaient rassemblés de nombreux acteurs du milieu qui s'investissent dans l'intégration des nouveaux arrivants.

Merci à tous ceux qui ont contribué au succès du comité et bienvenue à tous ceux qui ont envie d'y participer!

Kevin Bombardier

Directeur général de Valcourt 2030

Assemblée Générale Annuelle

Chers Membres, Chers Membres, Chers Partenaires.

Maison de la famille Les Arbrisseaux

27 mai 2024

Nous vous invitons à l'assemblée générale annuelle de la Maison de la famille Les Arbrisseaux qui aura lieu le jeudi 27 juin 2024 à 18 h 00 dans nos locaux au 64, 3^e Avenue à Windsor. Nous ferons le bilan de l'année 2023-2024 et présenterons les projets pour la prochaine année ayant débutée en avril dernier. Un repas sera servi entre 17 h et 18 h.

De plus, 2 postes sont vacants sur notre conseil d'administration et 2 autres postes seront mis en élection. Si vous cherchez une façon de vous impliquer dans la communauté et faire avancer des projets qui font rayonner la Maison de la famille Les Arbrisseaux dans les 18 municipalités de la MRC du Val-St-François, présentez-vous à un poste sur notre CA. L'implication est de 7 à 8 rencontres d'environ 3 h, annuellement. C'est avec grand bonheur que nous vous accueillerons parmi nous! On a besoin de vous!

Veuillez, s'il vous plaît, nous confirmer votre présence avant le 20 juin par courriel à lesarbrisseaux@gmail.com ou par téléphone au 819 628-0077. Une gardienne sera sur place, mais nous aviserez si vous avez besoin de ce service, car les places sont limitées.

Au plaisir de vous compter parmi nous.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Acceptation de l'avis de convocation, vérification du quorum
3. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 28 juin 2023
6. Présentation et adoption du Rapport d'activités annuel 2023-2024
7. Présentation du Rapport financier 2023-2024
8. Nomination d'un vérificateur ou d'une vérificatrice pour l'année en cours
9. Ratification des actes des administrateurs
10. Modifications des Règlements généraux
11. Présentation du Plan d'action et des Prévisions budgétaires 2024-2025
12. Election des administrateurs et administratrices
13. Divers
14. Levée de l'assemblée

Isabelle Côté
Présidente du conseil d'administration

Marie-Claude Tardif
Directrice générale

Pickleball intérieur à l'aréna

Du 15 mai au 15 août, les lundis et mercredi de 13h à 15h, ainsi que les mardis et jeudis de 9h à 11h, des terrains de pickleball sont disponibles à l'aréna afin d'offrir cet espace aux gens désireux de s'initier à ce sport. Vous devez apporter vos raquettes et vos balles, il n'y a aucun équipement sur place, mis à part les filets. Aucune réservation de terrain possible, premier arrivé, premier servi!

Les règles suivantes s'appliquent à la surface de pickleball à l'aréna:

- Port d'espadrilles **propres** et d'un chandail obligatoire, il est interdit de jouer pieds ou torse nus
- Il est défendu de manger sur le terrain ou de boire dans des contenants de verre
- En cas de fort achalandage, nous demandons aux gens de limiter leur partie à 1 heure
- Les personnes de 14 ans et moins doivent être accompagnées d'un adulte, **en tout temps**
- Il est interdit de circuler à vélo, en planche à roulette ou en patin à roues alignées sur les terrains
- Il est interdit de crier ou de nuire de quelque façon que ce soit au bon déroulement des parties
- Il est interdit de modifier la hauteur du filet

La ville se réserve le droit d'expulser toutes personnes qui contrevient aux règles. Le tout est offert gratuitement! Horaire sujet à changement sans préavis. Il est à noter que l'aréna sera fermé lors des journées fériées ainsi que durant les 3 semaines de vacances estivales de la Ville, du 12 juillet au 5 août.

La piscine municipale ouvrira le 25 juin 2024!

Procurez-vous dès maintenant votre passe estivale au bureau des loisirs!




L'ouverture des jeux d'eau est prévue le 25 juin 2024

Il est à noter que les enfants de moins de 7 ans doivent être sous la surveillance constante d'une personne responsable lors de l'utilisation des jeux d'eau!



ANNONCEZ VOTRE ENTREPRISE À L'ARÉNA!

**Forfait 4 x 8 au mur ou affichage sur bandes disponibles.
L'impression de l'affiche au mur est gratuite pour les nouveaux commerces avec un contrat de 3 ans!**

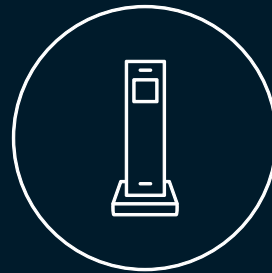


Pour plus d'infos, contactez les loisirs au 450 532-3313 poste 1342 ou au loisirs@valcourt.ca

Valcourt
VIVRE D'INGÉNIOSITÉ

Cooptel

La fibre optique à la maison la plus
coopérative qui soit!





Faites vite, 70% des terrains sont déjà vendus!

